



## COMMUNIQUE DE PRESSE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN 2022

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées.*

1. Au cours de l'année 2022, le BCNUDH a documenté 5.969 violations et atteintes aux droits de l'homme sur tout le territoire de la République démocratique du Congo, soit une diminution de 15% par rapport à l'année 2021, qui résulte notamment de la baisse du nombre de violations et atteintes documentées dans les provinces affectées par les conflits. Néanmoins, en dépit des efforts des autorités nationales pour obtenir la cessation des hostilités par les groupes armés, les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de l'Ituri et du Tanganyika concentrent le plus grand nombre de violations et atteintes a été documenté (85%). A l'instar des années précédentes, les membres des groupes armés ont commis le plus grand nombre d'atteintes aux droits de l'homme, avec 60% de l'ensemble des atteintes et violations documentées sur l'étendue du territoire national.
2. De plus, l'année 2022 a été marquée par une augmentation substantielle du nombre d'exécutions extrajudiciaires et sommaires et du nombre de victimes affectées par ce type de violations et atteintes au droit à la vie. Cette tendance résulte de l'augmentation du nombre d'attaques meurtrières sur les civils dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, dont ont été particulièrement responsables les membres des ADF, de la CODECO, des factions Nyatura et du M23.
3. Le nombre de violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH et attribuées à des agents de l'Etat a diminué, passant de 3.162 violations en 2021, à 2.400 violations en 2022, une réduction significative en ce qui concerne les FARDC. Cependant la persistance des opérations militaires, la cohabitation des forces armées avec les populations civiles et l'impunité dont jouissent certaines unités de forces de défense et de sécurité constituent des risques graves pour les populations civiles. En outre, le BCNUDH note une détérioration de la situation des droits de l'homme dans la province du Haut-Katanga avec une prépondérance des violations du droit à la liberté et à la sécurité et à l'intégrité physique commises par les agents de l'Etat ; ce qui suscite des inquiétudes légitimes sur le processus électoral à venir.
4. Au cours de l'année 2022, la situation au Nord-Kivu a été largement impactée par la résurgence du M23. De nombreux civils ont été victimes d'atteintes et de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, durant des affrontements entre le M23 et les FARDC, ou des conséquences humanitaires de ces derniers, notamment des déplacements massifs de population<sup>1</sup> vers le nord et le sud du territoire de Rusthuru, et l'Ouganda voisin. Le BCNUDH a documenté des actes de représailles contre les civils pour leur collaboration supposée avec les forces de défense et de sécurité nationales et des groupes armés rivaux, commis par le M23, tels que l'exécution sommaire d'au moins 171 personnes dans les localités de Bambo et Kishishe, entre le 21 et

<sup>1</sup> Selon OCHA, au moins 521.000 personnes se seraient déplacées depuis le mois de mars 2022, en relation avec cette situation.

le 30 novembre 2022. Le redéploiement des forces de sécurité vers le front du M23 dans le territoire de Rutshuru a par ailleurs entraîné un vide sécuritaire dans d'autres territoires, que d'autres groupes armés, notamment les factions Nyatura et divers groupes Maï-Maï ont mis à profit pour étendre leur domination.

5. Si le nombre global de violations et atteintes documentées dans la province de l'Ituri a globalement diminué par rapport à l'année 2021, les attaques meurtrières par des membres de groupes armés ont en revanche augmenté, attribuées en très grande majorité à la CODECO et aux ADF. En fin d'année 2022, la situation s'est considérablement détériorée dans les territoires de Mahagi et de Djugu, avec une série d'attaques menées par les groupes CODECO et Zaïre contre les communautés civiles, en particulier des déplacés.
6. La situation des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes demeure préoccupante en 2022, ils ont été victimes plus de la moitié des violations et atteintes liées à l'espace démocratique. Les violations et atteintes ont surtout concerné les droits à la liberté et à la sécurité de la personne, à la liberté d'opinion et d'expression et à l'intégrité physique, et ont principalement eu lieu dans les provinces affectées par les conflits, indiquant une tendance des autorités d'empêcher que les journalistes et acteurs de la société civile ne couvrent les problématiques sécuritaires ou ne donnent de la visibilité aux problèmes liées à l'état de siège.
7. En 2022, le BCNUDH a documenté 17 cas de discours de haine ayant franchi le seuil de Rabat, constituant une grave menace à la cohésion sociale et au vivre ensemble, y compris des messages incitant à la violence, la discrimination et l'hostilité contre les personnes, sur la base de leur identité et de leur supposée sympathie pour le M23. Les autorités congolaises sont intervenues à différents niveaux pour dénoncer les discours de haine et appeler à la retenue. Le BCNUDH a, en plus d'activités de sensibilisation, apporté un appui technique et financier aux initiatives régionales et nationales visant à lutter contre ce phénomène, notamment l'organisation du Forum de Kinshasa sous le haut patronage du chef de l'Etat, en juin 2022.
8. L'année écoulée a également vu l'adoption de quatre lois importantes pour la promotion et la protection des droits de l'homme : la loi organique portant protection et promotion des droits de la personne avec handicap, promulguée le 2 mai 2022 ; la loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones pygmées, promulguée le 15 juillet 2022 ; et enfin la proposition de loi relative à la protection et à la responsabilité du défenseur des droits de l'homme en République démocratique du Congo et la proposition de loi portant principes fondamentaux relatifs au régime pénitentiaire en République démocratique du Congo, adoptées par l'Assemblée nationale le 12 décembre 2022. Les processus ayant abouti à l'adoption de ces lois ont bénéficié de l'appui technique et financier du BCNUDH.
9. L'année 2022 a également vu des avancées notables dans le domaine de la justice transitionnelle, avec l'organisation par le ministère des droits humains, avec le soutien du BCNUDH, des consultations populaires dans huit provinces<sup>2</sup> qui ont permis de collecter les informations auprès d'au moins 22.178 personnes, notamment des victimes, et dont les résultats guideront le choix des mécanismes de justice transitionnelle appropriés pour le pays. Un projet de politique nationale sur la justice transitionnelle a été élaboré par un comité scientifique composé d'éminents universitaires et d'experts des ministères de la justice et des droits humains.
10. Le 29 décembre 2022 a été promulguée la Loi N°22/065 du 26 décembre 2022 fixant « les principes fondamentaux relatifs à la protection, à la réparation des victimes des violences sexuelles liées aux conflits et des victimes des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité ». Cette loi marque un pas important pour ce qui de la réparation des victimes de violences sexuelles et autres crimes pour la paix et aidera à protéger les

---

<sup>2</sup> Tanganyika, Kasai, Kongo-Central, Lualaba, Haut-Katanga, Haut-Lomami, Tshopo et Haut-Uélé.

populations congolaises. Le BCNUDH et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme ont apporté un appui technique constant à la commission ad hoc et au gouvernement pour soutenir le développement de cette législation.

11. En matière de lutte contre l'impunité, la République démocratique du Congo a continué d'enregistrer des progrès. De janvier à décembre 2022, 314 personnes (71 militaires des FARDC, 20 agents de la PNC, 143 membres de groupes armés et 80 civils) ont été condamnées pour des infractions en lien avec des violations et atteintes aux droits de l'homme. Ces condamnations ont été prononcées, pour la plupart, par les juridictions militaires notamment pour les cas des violences sexuelles et pour certains crimes graves. En 2022, le BCNUDH a apporté un appui logistique et financier à l'organisation de 12 missions d'enquêtes par les juridictions militaires. L'équipe d'assistance technique a quant à elle fourni une assistance, y compris une expertise médico-légale, au système judiciaire. Avec le renouvellement et l'extension de son mandat, l'équipe a finalisé les exhumations et les examens anthropologiques d'une centaine de corps enterrés dans des fosses communes en relation avec les 16 cas prioritaires identifiés dans la région du Kasai en s'appuyant notamment sur les technologies modernes de géolocalisation.
12. Au moins 222 activités ont été organisées en 2022 sur l'étendue du territoire national, le BCNUDH a continué à soutenir les autorités nationales dans le cadre des activités visant à améliorer la situation des droits de l'homme. Ces activités ont porté sur plusieurs sujets dont la prévention de la torture, les discours de haine, les violences sexuelles, la justice transitionnelle et la lutte contre l'impunité, le monitoring des violations des droits de l'homme, les droits de la personne privée de liberté, l'exercice des libertés publiques et les droits sociaux économiques et culturels. Au moins 7.551 hommes et 3.386 femmes ont participé à ces activités.